

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DASES 146** Convention avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil sur un partenariat de recherche pour la validation de l'outil BMTi.

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-2 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver une convention entre la Ville de Paris et le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Approuve l'établissement d'une convention entre la Ville de Paris et le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil, qui permet au centre Paris Santé Réussite de participer au projet de recherche en vue de la validation de l'outil BMTi (Batterie modulable informatisée), spécialisé dans l'évaluation des troubles des apprentissages des enfants.

Article 2 : Autorise la Maire à signer avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil la convention de recherche, jointe à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**